

MC 400

Radiateur gaz de cheminée
adaptable gaz naturel, butane, propane

Auer
www.auer.fr

Notice technique d'installation et d'utilisation

MC430
Réf. 212114

Les renseignements figurant dans ce document ne sont pas contractuels, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les caractéristiques techniques et l'équipement de tous les appareils.



**Fabrication
française**



Ref. notice : 1869909
N° édition 22.46

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION.....	4
1.1 - Choix du radiateur.....	4
1.2 - Déclaration UE.....	4
2 - INSTALLATION.....	4
2.1 - Dépose et pose de l'habillage.....	4
2.2 - Raccordement à l'évacuation.....	4
2.3 - Mise en place de l'appareil.....	5
2.4 - Alimentation gaz.....	5
2.5 - Réglage du débit de gaz.....	5
2.6 - Débit réduit et veilleuse.....	5
2.7 - Adaptation à un autre gaz.....	5
3 - UTILISATION.....	6
3.1 - Fonctionnement et utilisation.....	6
3.2 - Manette de commande.....	6
3.3 - Allumage.....	6
3.3.1 - Bloc Eurosit (Fig.7).....	6
3.3.2 - Bloc Junkers (Fig.8).....	6
3.4 - Réglage de la température ambiante.....	7
3.5 - Extinction.....	7
3.6 - Allumage de secours.....	7
3.7 - Contrôle et entretien.....	7
3.8 - Précautions à prendre.....	7
3.9 - Butane - Propane.....	7
3.10 - Entretien.....	7
3.11 - Sécurité d'anomalie de tirage.....	7
4 - GARANTIE.....	7
5 - PIÈCES DÉTACHÉES.....	9
ANNEXE.....	11
A.1 - Déclaration UE de conformité - MC 430.....	11

1 - PRÉSENTATION

1.1 - Choix du radiateur

La puissance de l'appareil doit correspondre le mieux possible aux caractéristiques thermiques du local à chauffer.

Cette puissance sera déterminée au moyen de la méthode du «volume corrigé» à chauffer qui fait l'objet du fascicule officiel D 35001, édité par l'AFNOR ou par règlement thermique réglé RT2000. Choisir la puissance du radiateur de telle sorte que le volume corrigé qu'il peut chauffer soit égal ou immédiatement supérieur au volume corrigé à chauffer du local.

Pour que la régulation puisse assurer le meilleur confort, nous déconseillons le choix d'un appareil de puissance excédentaire.

Volume corrigé chauffé par les radiateurs convecteurs		
Type	Puissance	Volume corrigé
MC430	3,0 kW	60

1.2 - Déclaration UE

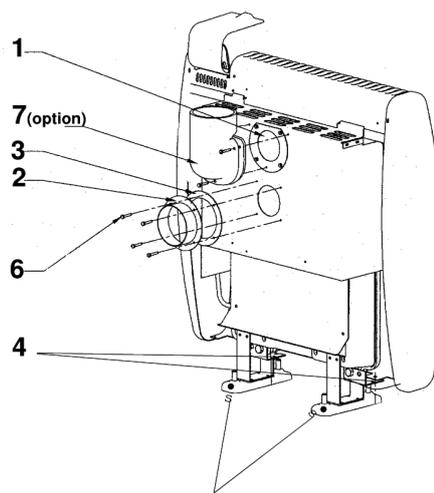
Le marquage CE présent sur l'appareil atteste sa conformité aux Directives Communautaires suivantes, dont il répond aux exigences essentielles :

- Règlement appareils à gaz (UE) : 2016/426/UE ;
- Directive rendement des chaudières : 94/42/CEE ;
- Directive Ecoconception applicable aux produits liés à l'Énergie : 2009/125/CE.

2 - INSTALLATION

2.1 - Dépose et pose de l'habillage

- L'habillage est livré fixé à l'appareil par l'intermédiaire de deux vis à oreilles (**Rep.4**).
- Desserrer celles-ci, basculer l'habillage par le bas afin de les dégager puis lever verticalement l'habillage.
- Une fois l'appareil prêt à fonctionner, prendre et engager partiellement l'habillage sur le dos en inclinant celui-ci, puis descendre verticalement.



Fixation au sol préconisée sur l'arrière de l'appareil pour une meilleure stabilité

Fig.1

2.2 - Raccordement à l'évacuation

Ces radiateurs doivent obligatoirement être raccordés à un conduit d'évacuation de fumée. (DTU 45.204)

S'assurer préalablement que ce conduit est en bon état, construit suivant les règles de la profession et conforme aux règlements en vigueur.

Le raccordement peut être effectué horizontalement ou verticalement (en option):

- 1) Sur le raccordement horizontal, fixer sur le dos de l'appareil la buse et son joint à l'aide des 4 vis (**Rep.6**)
- 2) En option, pour le raccordement vertical, enlever la buse (**Rep.2**) ainsi que le tampon (**Rep.1**).

Fixer le tampon à la place de la buse et du joint à l'aide des vis (**Rep.6**), puis fixer la sortie verticale (**Rep.7**) avec son joint à l'aide des vis.

- Le conduit de fumée s'engage dans la buse de départ femelle du radiateur (Voir dessin ci-contre).
- L'appareil est livré avec :
 - . une buse (**Rep.2**), 1 joint (**Rep.3**) et 4 vis de fixation

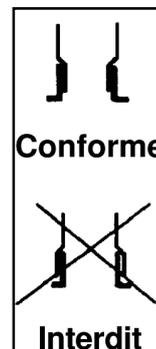


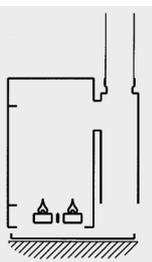
Fig.2

Radiateur	Ø tuyau horizontal ou vertical (mm)	Hauteur axe de buse horizontal au sol (mm)
MC 430	83	420



Nota:
Prescription d'installation pour les radiateurs et foyers cheminée de notre gamme :

La mise en place d'un Té de purge en pied de cheminée n'est pas obligatoire



2.3 - Mise en place de l'appareil

L'appareil à gaz de type B11 doit être installé dans une pièce ventilée conformément aux réglementations en vigueur.

Le local doit posséder une ventilation basse permanente directe ou indirecte de section minimale libre de 50cm².

En présence d'un appareil de cuisson dans le même local :

- le volume minimal du local sera de 8m³
- il devra être aménagé une ventilation haute permanente de section minimale libre de 100cm² par conduit vertical au passage dans la paroi extérieure.

L'appareil peut être fixé au sol au moyen des trous (Fig. 1) prévus dans les pieds.

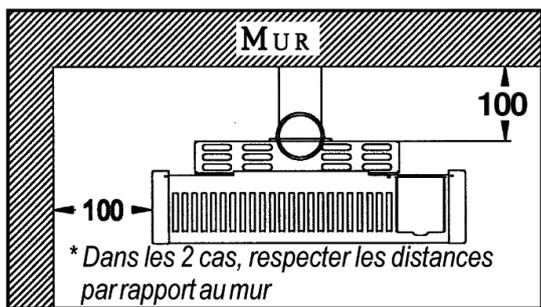


Fig.3

2.4 - Alimentation gaz

Raccordement pour tube de 8x10 :

Pour le raccordement Butane, utiliser un tuyau caoutchouc de qualité spéciale Butane, conforme à la norme NF D 36101.

Dans le cas de la pose d'un robinet de barrage, il est recommandé d'installer celui-ci le plus près possible de l'appareil, ceci afin d'éviter, après un arrêt prolongé, un temps de réamorçage de l'installation trop long.

2.5 - Réglage du débit de gaz

Aucun réglage de débit n'est nécessaire sur les appareils, ceux-ci étant livrés avec la vis de réglage (Rep.22) du bloc gaz pré-réglé et scellé en usine pour obtenir la puissance nominale de l'appareil. En cas de dérèglement de la vis (Rep.22), ajuster cette dernière pour obtenir en allure maximale du brûleur la pression donnée dans le tableau II selon le gaz utilisé.

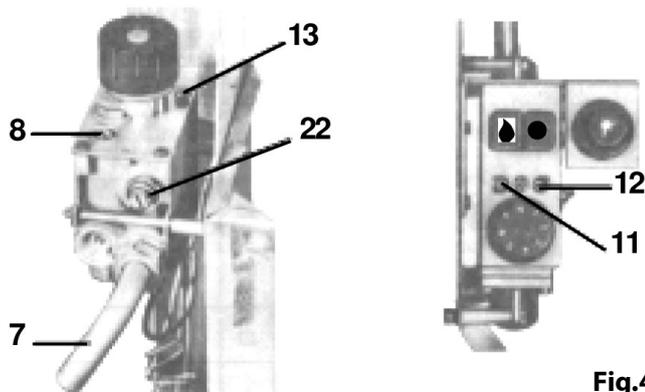


Fig.4

2.6 - Débit réduit et veilleuse

Un débit réduit au ralenti est donné par un orifice calibré qui est propre à chaque gaz, **Tableau IV**.

En cas de pression amont trop élevée, on peut réduire la veilleuse en vissant la vis (Rep.13) pour le bloc sécurité Eurosit.



Ne pas trop réduire le débit pour assurer un bon inter-allumage du brûleur.

Tableau I - Débits

	Pouvoir calorifique inférieur Mj/m ³	MC 430	
		m ³ /h	l/mm
Gaz naturel 20 mbar	34,02	0,357	5,950
Gaz naturel 25 mbar	29,3	0,414	6,900
Butane		291,6 g/h	
Propane		276,6 g/h	
Débit d'air nécessaire à la combustion		6 m ³ /h	

Tableau II - Pression de distribution et de réglage

	Pression distribution (mbar)	Pression sortie (mbar)
		MC 430
Gaz naturel 20 mbar	20	19
Gaz naturel 25 mbar	25	24
Butane	29	28
Propane	37	36

2.7 - Adaptation à un autre gaz

Chaque appareil porte un papillon indiquant le gaz pour lequel il est équipé.

S'il doit être alimenté avec un autre gaz, procéder comme suit :

- 1) Déposer l'habillage en desserrant les deux vis situées à la partie inférieure. (voir schéma mise en place de l'appareil deuxième vue)
- 2) Desserrer l'écrou (Rep.1 Fig.5) et dégager le tube de son logement.



Il faut maintenir à l'aide d'une clé de 17 la vis (Rep.3 Fig.5)

- 3) Enlever l'injecteur (Rep.2 Fig.5) et le remplacer par celui correspondant au gaz utilisé (voir **Tableau III**). (Engager le tournevis à bout plat suivant la flèche)
- 4) Changer l'injecteur de veilleuse (Rep.4 Fig.5). (Voir **Tableau III**)
- 5) Changer l'orifice calibré de ralenti (Rep.1 Fig.6 et 6bis) (voir **Tableau IV**) et le visser à fond.

6) Coller l'étiquette d'adaptation à un autre gaz sur l'étiquette du réglage précédent.

7) Vérifier l'étanchéité du circuit.

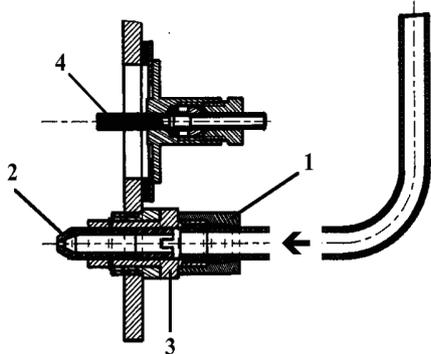


Fig.5

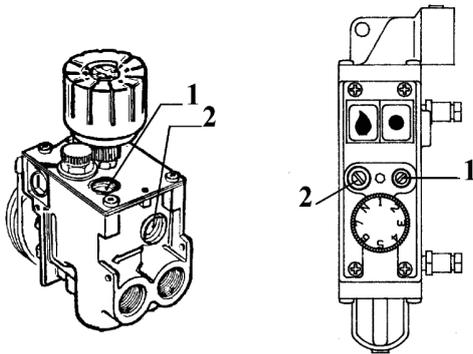


Fig.6 : Bloc Eurosit Fig.6bis : Bloc Junkers

Tableau III - Injecteurs

Nature du gaz	Injecteur principal (Ø en mm) (Référence)	Injecteur de veilleuse (Ø en mm) (Référence)
	MC 430	
Gaz naturel 20 et 25 mbar	1,45 B1140829	0,27 B1140730
Butane - Propane 28-30 et 37 mbar	0,97 B1140833	0,23 B1140731

Tableau IV - Orifice de ralenti

Nature du gaz	Orifice de ralenti (Ø en mm) (Référence)
	MC 430
Gaz naturel 20 et 25 mbar	0,70 B1140591
Butane - Propane 28-30 et 37 mbar	0,45 B1140602

3 - UTILISATION

3.1 - Fonctionnement et utilisation

Ces appareils sont équipés d'un bloc de sécurité et de régulation de température et d'un allumeur piezo électrique.

La sécurité est assurée par un couple thermo-électrique provoquant l'arrêt total du gaz en cas d'extinction.

La régulation thermostatique est obtenue par l'action d'une sonde de température incorporée à l'appareil qui règle automatiquement le débit du brûleur pour maintenir une température constante dans le local.

L'action du bulbe est lente et progressive évitant les dilatations et les contractions brusques, génératrices de bruit.

3.2 - Manette de commande

La manette de thermostat (**Rep.1 Fig.7**) assure :

- La fermeture totale repérée par le symbole ●
- La position allumage repérée par le symbole *
- Le réglage de la température repéré de 1 à 7.

3.3 - Allumage

3.3.1 - Bloc Eurosit (Fig.7)

- Ouvrir le robinet de barrage général ou particulier ou le robinet de bouteille.

- Tourner la manette (**Rep.1 Fig.7**) sur repère, appuyer sans relâcher.

- Appuyer une ou plusieurs fois sur le bouton de commande du piezo (**Rep.2 Fig.7**) et observer par le regard que la veilleuse s'est allumée. Dès que celle-ci est allumée maintenir la manette appuyée pendant une quinzaine de secondes puis relâcher. La veilleuse doit rester allumée.

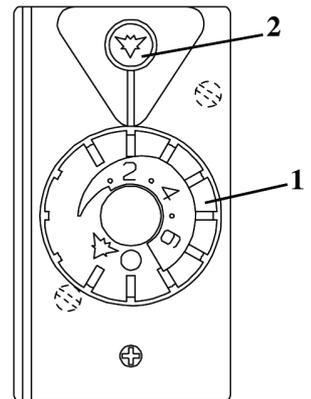


Fig.7

3.3.2 - Bloc Junkers (Fig.8)

- Appuyer à fond sur le bouton marqué d'une flamme (**Rep. 3 Fig. 8**) et le maintenir.

- Appuyer une ou plusieurs fois sur le bouton de commande du piezo (**Rep.2 Fig. 8**) et observer par le regard que la veilleuse s'est allumée. Dès que celle-ci est allumée maintenir la manette appuyée pendant une quinzaine de secondes puis relâcher. La veilleuse doit rester allumée.

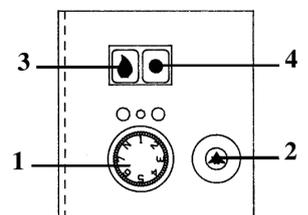


Fig.8



IMPORTANT : En cas de mauvaises manoeuvres, extinction de la veilleuse lors du relâchement de la manette. Attendre au moins une minute (déclat perceptible au niveau bloc sécurité) avant de procéder à un nouvel allumage, la manette ayant été replacée au préalable sur le symbole fermeture totale ● (Fig.7) ou position N (Fig. 8)

3.4 - Réglage de la température ambiante

Placer la manette de thermostat (**Rep.1 Fig. 7 ou 8**) sur le repère mini. Quand la température ambiante correspondante sera atteinte, le débit du brûleur diminuera pour prendre une valeur réduite permettant de maintenir cette température.

Si la température est trop élevée, déplacer la manette vers les graduations inférieures ou inversement si elle est trop basse. Agir progressivement, la sensation de chaud ou de froid ne correspondant souvent qu'à une faible différence de température.

Lorsque la position du thermostat est définie, on peut, lors d'un allumage ultérieur, revenir directement sur la position retenue après la séquence d'allumage.

Si pour une cause extérieure (ensoleillement, nombre d'occupants plus important) la température avait tendance à s'élever, le thermostat couperait l'alimentation gaz du brûleur pour maintenir la température à sa valeur de consigne.



Nota:

La position N sur le bloc Junkers (**Fig.8**) représente un abaissement de nuit jusqu'à une température de l'ordre de 14°C.

3.5 - Extinction

Ramener la manette de thermostat (**Rep.1 Fig.7**) sur la position ou appuyer sur le bouton (**Rep.4 Fig.8**) puis en cas d'absence prolongée, fermer le robinet de barrage général ou particulier.

3.6 - Allumage de secours

Si pour une raison quelconque l'allumage ne fonctionnait pas, l'appareil pourrait être allumé en procédant comme suit :

- Déposer l'habillage.
- Enlever les 2 vis qui tiennent le regard et ôter celui-ci.
- Procéder comme pour l'allumage normal en présentant une allumette à la veilleuse.
- Ne pas oublier de remettre immédiatement en place le voyant, le radiateur ne pouvant fonctionner correctement qu'à cette condition.
- Remettre l'habillage.

3.7 - Contrôle et entretien

A chaque allumage, vérifier que la longueur de la flamme de veilleuse reste suffisante (2 à 3 cm) pour allumer le brûleur sans retard. Un allumage tardif pourrait être bruyant et même dangereux. Si la flamme se raccourcit, faire appel à un spécialiste qui procédera au nettoyage de la veilleuse.

3.8 - Précautions à prendre

En cas d'absence prolongée, lorsque l'on éteint l'appareil, ne jamais laisser le robinet de barrage général, ou particulier, ou le robinet de bouteille ouvert.

Ne jamais rechercher une fuite au moyen d'une flamme, mais seulement en enduisant d'eau savonneuse ou moussante, les organes ou joints susceptibles de fuir.

3.9 - Butane - Propane

Ne jamais changer une bouteille en présence d'une flamme. Vérifier la fermeture du robinet de la bouteille neuve avant d'enlever le bouchon, ainsi que la fermeture du robinet de l'ancienne bouteille avant de dévisser le détendeur.

Vérifier la présence et le bon état du joint dans l'écrou du détendeur et visser à fond ce dernier.

3.10 - Entretien

Pour éviter tous les risques d'ennui et de panne au cours de la saison de chauffage, faire exécuter, tous les ans pendant la période d'été le nettoyage du radiateur ainsi que la vérification du fonctionnement et le réglage, s'il y a lieu. Les opérations doivent être effectuées par un spécialiste.

Le ramonage et la visite du conduit de fumées sont également obligatoires.

3.11 - Sécurité d'anomalie de tirage



IMPORTANT :

Encas d'anomalie de tirage (raccordement, cheminée non conforme, nids d'oiseaux...), l'appareil est équipé d'une sécurité d'anomalie de tirage (S.A.T.)

Les refoulements de gaz brûlés par la partie basse du coupe-tirage échaufferont le coupe-circuit du S.A.T. provoquant ainsi la mise en sécurité du brûleur, le réallumage de l'appareil ne pourra se faire que lorsque le défaut de débordement aura disparu.

Faire appel à un spécialiste afin de remédier au défaut d'évacuation en prenant les mesures appropriées au niveau du raccordement.

Dans tous les cas, le dispositif de contrôle d'évacuation des produits de combustion ne doit pas être mis hors service.

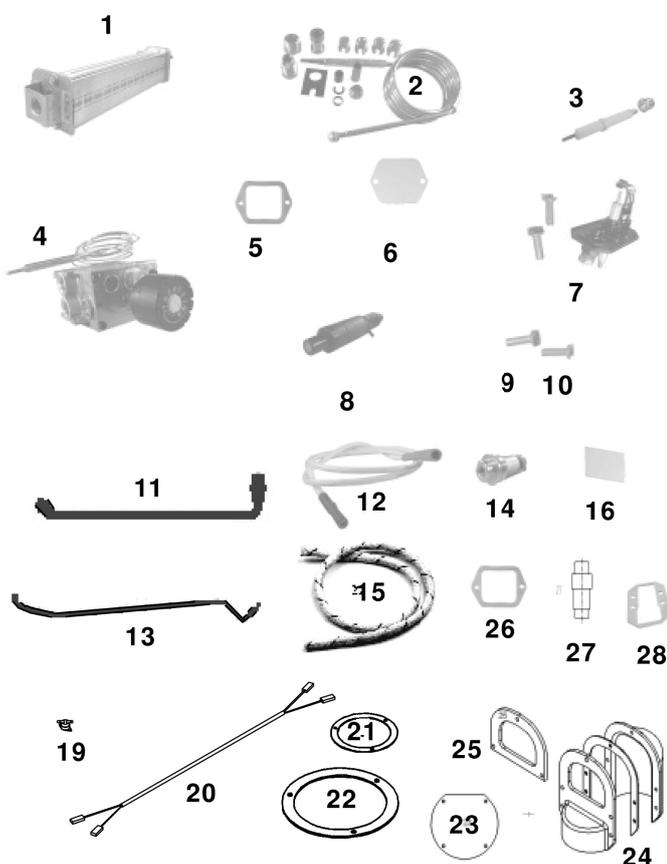
4 - GARANTIE

L'entreprise:

- Vous fournit un appareil de haute qualité.
- Vous garantit le remplacement des pièces jugées défectueuses pendant 1 an (Lire à ce sujet les termes de notre garantie).
- Vous facture tout service exclu de la garantie.
- Le revendeur ou installateur réalise votre installation et effectue la mise en route de l'appareil.

5 - PIÈCES DÉTACHÉES

Rep.	Référence pièce	Désignation
1	B4565618	Brûleur
2	B4966448	Pochette thermocouple
3	B1962959	Bougie + écrou
4	B1238969	Sécurité Eurosit
5	B4656098	Joint de regard
6	B1656099	Mica de regard
7	B1965965	Ensemble veilleuse
8	B1245465	Allumeur sécurité Eurosit
9	B1140731	Injecteur veilleuse BP
10	B1140730	Injecteur veilleuse GN
11	B4965777	Ensemble tube alimentation brûleur Eurosit
12	B1245346	Fil de bougie
13	B4965775	Ensemble tube alimentation veilleuse Eurosit
14	B1900328	Tête magnétique Eurosit
15	B0610133	Joint corps de chauffe
16	B4477445	Miroir de contrôle
17	B1656865	Joint flasque brûleur
18	B4475934	Cadre de regard
19	B1245680	Sécurité d'anomalie de tirage (SAT)
20	B1243107	Fil SAT
21	B4656552	Joint de buse
22	B1656848	Joint de sortie fumées
23	B1657271	Joint tampon
24	722110	Sortie verticale
25	B1657270	Joint sortie verticale
26	B4350222	Contre-plaque de regard
27	B1134584	Support injecteur
28	B1656591	Joint de veilleuse



Nota : Disponibilité des pièces détachées :

Les pièces détachées équipant nos produits sont tenues à disposition pendant 10 ans, à compter de la date d'arrêt de fabrication en série, sauf événement indépendant de notre volonté.

ANNEXE

A.1 - Déclaration UE de conformité - MC 430

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous : **Société AUER**
Rue de la République
80210 Feuquières en Vimeu

Déclarons sous notre seule responsabilité que le produit commercialisé sous la marque et référence :

AUER « MC 430 »
Radiateur gaz cheminée B11BS

auquel se réfère cette déclaration est conforme.

L'organisme notifié **CERTIGAZ**, Immeuble Le Linéa, 1, rue du Général Leclerc CS 60254, 92800 PUTEAUX CEDEX France, 33 (0)1.80.21.07.40, à effectué le certificat d'examen CE et a établi la ou les attestations :

CE n° 1312BN3701 (2) le 13 avril 2018.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/426 « Appareils à gaz » du 9 mars 2016.

Signé par et au nom de : DAVID DEFFERRARD au nom de AUER

Feuquières-en-Vimeu, le (6 octobre 2022)

DAVID DEFFERRARD,
Responsable laboratoire



NOTES :



Site Industriel et de développement

Rue de la République
CS 40029
80210 Feuquières-en-Vimeu

Service pièces détachées

Tél. : 03 22 61 21 21
Fax : 03 22 61 33 35
E-mail : pieces@auer.fr

Service technique

E-mail : sav@auer.fr